

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

**Unité de Coordination et de Formulation du
Projet de Cadastre et Sécurisation Foncière**

=====
(UCF/PROCASEF/P172422)

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT DE CINQ (05) SPECIALISTES
EN FONCIER, BASES DANS LES URM PROCASEF**

Août 2021

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Sénégal a sollicité et obtenu un financement de l'IDA, pour un montant en USD Dollars de 80 millions pour mettre en œuvre le Projet Cadastre et Sécurisation Foncière (PROCASEF) pour une durée de 5 ans (2021-2026). Ce Projet est sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget (MFB).

Les objectifs de développement de ce Projet sont : (i) de renforcer la capacité du Gouvernement pour la mise en œuvre d'un cadastre à l'échelle nationale, et (ii) d'améliorer la sécurisation foncière dans des zones sélectionnées.

Ces objectifs rejoignent ainsi ceux du PSE qui envisage un ensemble d'actions prioritaires entre 2019 et 2023. « Il s'agit de : i) la transformation graduelle des droits d'occupation actuels des ruraux en droits réels, ce qui permettra un certain niveau de transférabilité contrôlée du foncier, tenant compte de la nécessité de protéger les zones pastorales, halieutiques et forestières ; ii) l'investissement dans les instruments de gestion foncière par les services domaniaux, (iii) la recherche du juste équilibre entre la gestion des collectivités territoriales et la supervision des transactions foncières par l'État central ; (iv) la poursuite de la rationalisation de l'inscription au registre foncier urbain ».

Le projet développera et mettra en œuvre des solutions inclusives et durables, qui permettront d'arriver à ces objectifs à travers les principales activités regroupées autour des composantes ci-dessous :

- Composante 1 : renforcer les institutions foncières et investir dans les infrastructures géospatiales ;
- Composante 2 : Appuyer les communes soutenues par le PROCASEF pour enregistrer systématiquement les droits foncières ;
- Composante 3 : Promouvoir le dialogue à long terme, développer la formation et l'innovation dans le secteur foncier ;
- Composante 4 — Coordination, suivi, et gestion des connaissances du programme ;
- Composante 5 — Composante de réponse d'urgence (CERC).

Le PROCASEF est ancré au Ministère des Finances et du Budget (MFB) et est rattaché au Secrétaire général du MFB. Compte tenu de la portée et la nature multisectorielles des activités foncières, d'autres ministères et organismes gouvernementaux au niveau local, régional et national, ainsi que des maires, des ONG et des OSC, des organisations du secteur privé de même que des notaires et cabinets d'arpenteurs-géomètres seront également impliqués dans la mise en œuvre.

Le Projet interviendra dans 136 Communes réparties dans les 14 régions du Sénégal. La Zone d'intervention du Projet est structurée autour de 5 grappes :

- Grappe du Grand Dakar
- Grappe du Gand Bassin Arachidier
- Grappe Vallée du Fleuve Sénégal et Ferlo
- Grappe Casamance Naturelle
- Grappe du Boundou

Chaque grappe abritera une Unité Régionale de Mise en Œuvre du PROCASEF avec une

équipe opérationnelle sous la supervision du Coordonnateur Régional de l'URM et la coordination générale de l'Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP).

L'UCGP chargée de mettre en œuvre les activités a été mise en place par arrêté du Ministère des Finances et du Budget. En perspective du démarrage effectif des activités de mise en œuvre, le PROCASEF envisage de recruter cinq (05) **spécialistes en foncier basés dans les URM**, objet des présents Termes de Référence (TDR).

2 MISSIONS ET TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur national et sous la supervision du Coordonnateur technique, les spécialistes fonciers appuient le Responsable des Opérations foncières et Responsable de l'URM dans la supervision des opérations foncières dans les Grappes du PROCASEF.

Les principales missions se résument comme suit :

- Appuyer le processus d'enregistrement foncier en s'assurant du caractère accessible et inclusif de la démarche pour enregistrer les droits sur des parcelles au niveau de l'antenne;
- Participer au niveau de l'URM à l'information la sensibilisation sur les, principes, approches et méthodes d'exécution du PROCASEF,
- Suivre les activités foncières de terrain menées par l'URM et les Firmes chargées de la mise en œuvre des activités foncières;
- Assurer le suivi et le contrôle qualité des activités des firmes de mise en œuvre à toutes les étapes techniques, pour toutes les procédures de sécurisation foncière, conformément au manuel de procédure de sécurisation foncière et rendre compte au Coordonnateur de l'URM
- Participer à la rédaction des plans d'action et plans de travail budgétisés;
- Participer aux activités de collecte des données du PROCASEF au niveau de l'Antenne,
- Accompagner la supervision de la construction et la pérennisation des bureaux fonciers des communes cibles;
- Contribuer à l'élaboration des rapports d'activités périodiques du projet au niveau de l'antenne;
- Assurer avec le Coordonnateur de son URM le suivi permanent des activités foncières de la firme de mise en œuvre et participer à la validation de ses livrables ;
- Participer à toutes les activités de suivi et d'évaluation des activités du PROCASEF, notamment le suivi et l'évaluation des contrats de performances signés entre les communes et le PROCASEF ;
- Appuyer la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes et tous les plans en matière environnementale et sociale ;
- Exécuter toute autre action demandée par le coordonnateur de l'URM, dans le cadre de la mise en œuvre du PROCASEF.

3 QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES

3.1 Formation Il doit être titulaire d'un diplôme universitaire, Bac+4, en géographie, gouvernance locale, aménagement du territoire, droit foncier ou équivalent ;

3.1 Expériences

Il doit :

- Avoir une expérience au moins de quatre (04) ans dans la mise en œuvre de projets impliquant l'application du régime foncier du Sénégal ou d'un pays avec un régime similaire en Afrique de l'Ouest francophone;
- Disposer d'une expérience de mise œuvre de projet avec des activités de mise en place d'outils de sécurisation foncière, de procédures d'affectation des terres, de processus participatifs et de mobilisation des parties prenantes;
- Obtenir une bonne connaissance des cadres d'appui aux acteurs du foncier au niveau régional, départemental et communal;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des différents logiciels de Système d'Information Géographique (SIG) et navigateurs courants (World, Excel, Powerpoint, Outlook etc.).
- La connaissance des langues locales de la zone est un avantage.
-

4 DUREE DU CONTRAT

Le contrat sera d'une durée d'un an renouvelable à chaque tranche d'une année pendant la durée du Projet, ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par avenant.

5 VI-METHODE DE SELECTION

La méthode de sélection choisie est la sélection de consultants individuels par mise en concurrence ouverte, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édité par la Banque Mondiale en juillet 2016, modifié en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.

6 VII-SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés remplissant les conditions décrites dans les termes de référence peuvent soumettre leurs candidatures au poste proposé par courriel à l'adresse procasef.mfb@gmail.com ;

Les dossiers de candidatures doivent être en un seul dossier et comprennent :

- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae (C.V) actualisé.